

**VILLE DE
RIORGES**

N° 6_1

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION
CULTURELLE**

**ANIMATIONS CULTURELLES
MUNICIPALES**

**AUTORISATION DONNEE AU
MAIRE DE SIGNER LES
CONTRATS RELATIFS AUX
SPECTACLES PROGRAMMES
DANS LA SAISON
CULTURELLE AU
1^{er} SEMESTRE 2019**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 13 DECEMBRE 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 14 décembre 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Gilles CONVERT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

Secrétaire élue pour la durée de la session : Pierre BARNET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Thierry ROLLET Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Suzanne LACOTE	Roland DEVIS Nabih NEJJAR Véronique MOUILLER Chantal LACOUR Monique VIAL

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES
 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONTRATS RELATIFS
 AUX SPECTACLES PROGRAMMES DANS LA SAISON CULTURELLE
 AU 1^{er} SEMESTRE 2019

Michelle BOUCHET, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

"Pour chacun des spectacles programmés, la commune a la possibilité de contracter soit avec les artistes, et par conséquent de les rémunérer directement, soit de passer par un contrat ou une convention avec un producteur de spectacles, employeurs des artistes, dont le statut peut être associatif ou commercial. Elle peut également s'associer à de telles structures en passant des contrats de coproduction pour l'organisation d'une manifestation précise.

Les Mardi(s) du Grand Marais

Au cours du premier semestre 2019, 8 concerts de musiques actuelles sont prévus dans le cadre des "Mardi(s) du Grand Marais" et récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Dates	Spectacles	Parties co-contractantes	Coût prévisionnel*
5 février	SUZANNE	W Spectacle	1 583 €
	HUBERT LENOIR	JHD Production	1 583 €
19 février	TERRENOIRE	JHD Production	438 €
	RENDEZ VOUS	Voulez-vous danser	1 899 €
12 mars	CLARA LUCIANI	Initial Prod	4 748 €
19 mars	CABADZI ET BLIER	VIA	3 165 €
2 avril	RANDOM RECIPE	P Box	1 583 €
	IRENE DRESEL	Wart	1 266 €
9 avril	MMNQNS	JHD Production	1 794 €
	THE VANILLE	Cold Fame	1 477 €
16 avril	TRACY DE CA	Ovastand	800 €
	ARP FRIQUE & FAMILY	Afx booking	2 638 €
7 mai	BROUSSAI		2 638 €"

* HT hors frais de route ou défraiements éventuels

.../...

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer les contrats et conventions à intervenir en vue de l'organisation des spectacles, tels que récapitulés dans le tableau ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 17 décembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



[Handwritten signature in blue ink]

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20181213-6_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2018

Affichage : 14/12/2018